

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-40
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 2 octobre 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 2 octobre 2025 à 20 heures 30 minutes**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. DORMOY Jérôme, M. POSTEL Bertrand, Mme CALAS Alexandra, M. COCHARD Philippe, M. AVERLANT Laurent

Étaient absents : M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie, M. QUIGNON Samuel pouvoir Mme BEAUCHAMP Elodie, M. SIMAR Hervé pouvoir M. LOURY Mathieu

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Monsieur COCHARD Philippe est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	11	2	13	Le 25/09/2025

OBJET : Installation d'un distributeur de baguettes sur la Commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait d'installer un distributeur de baguettes afin de proposer ce service aux habitants de la commune.

Après consultation auprès d'un prestataire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'installer sur la commune un distributeur de pain de l'entreprise « maBaguette » dont le siège social est Z.A Anjou Actiparc des Landes 49125 TIERCÉ. Cela représentera un coût pour la commune de 350,00€ HT par mois. La boulangerie versera quant à elle un loyer mensuel de 64,00€ par mois pour l'occupation du domaine public au pied du château d'eau.

Ce lieu a été retenu pour plusieurs raisons : le réseau électrique est déjà existant, et le passage des habitants devant la machine est assuré tous les jours grâce à la proximité de l'école.

Si le Conseil Municipal donne son accord la mise en exploitation sera programmée le **mardi 7 octobre 2025**.

Une convention d'occupation du domaine public doit être signée entre la collectivité et la boulangerie « Les Plaisirs d'Acy » pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, **à 13 voix pour**, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à installer un distributeur de baguettes au pied du château d'eau

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 6 octobre 2025

Le Maire, BAHU Martine

